

POLITIQUE DE L'ARBRE



Table des matières

Mot de la Mairesse	3
Mot de la Coordonnatrice de la Division environnement	3
Préface	4
L'Espace Saint-Luc – le projet derrière la Politique	5
Portée de la Politique	5
Magog et ses milieux naturels.	6
Portrait des arbres urbains	7
Petite histoire des arbres à Magog	7
L'arbre urbain, au cœur du bien-être des Magogois.es.	7
L'arbre emblème de Magog, le tilleul d'Amérique.	9
Pourquoi le tilleul?	9
Usages traditionnels.	9
Caractéristiques et importance écologique	9
Vision et objectifs	10
Objectif 1	10
Objectif 2	10
Objectif 3	11
Plan d'action	12
VOLET PLANTATION	13
VOLET RÉGLEMENTAIRE	14
VOLET SENSIBILISATION.	15
Conclusion.	16
Comité de travail	16
Références	16

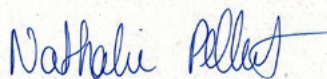


Mot de la Mairesse

Chères Magogoises, chers Magogois,

En mon nom et celui du conseil municipal, nous sommes fiers de vous présenter notre toute nouvelle Politique de l'arbre, un document qui témoigne de notre engagement environnemental et de notre volonté de faire de Magog une ville verte. Cette Politique vise à reconnaître les bénéfices concrets qu'apportent les arbres à notre communauté et à veiller à les intégrer harmonieusement à nos espaces urbains. Les arbres sont des éléments essentiels de notre patrimoine naturel et culturel. Chaque automne, la flambée des couleurs nous rappelle la richesse de notre milieu de vie et renforce notre fierté d'habiter un environnement sain et agréable.

Notre souhait est de mener une planification pleinement adaptée aux arbres urbains, qu'ils soient seuls ou qu'ils forment une forêt, qui intégrera des mesures tenant compte de leurs multiples rôles dans notre bien-être collectif et celui des générations futures. Pour y parvenir, trois objectifs ambitieux ont été établis, soit de viser le principe de zéro perte nette, d'augmenter l'indice de canopée, qui représente la couverture boisée de notre territoire et diversifier les espèces d'arbres sur le territoire pour les rendre plus résilients. Ensemble, découvrons, partageons et impliquons-nous dans la réalisation concrète de ce projet.



Nathalie Pelletier
Mairesse de la Ville de Magog



Mot de la Coordonnatrice de la Division environnement

C'est avec un enthousiasme palpable que l'organisation se dote d'une Politique dédiée aux arbres. Ces majestueux végétaux ne sont pas simplement des éléments du paysage urbain; ce sont les complices de notre quotidien, les gardiens de notre bien-être et nos alliés contre les changements climatiques.

Il est impossible de ne pas être émerveillé par l'impact profond de ces arbres sur notre vie, bien au-delà de leur aspect esthétique. Ils jouent un rôle crucial en purifiant notre air, en offrant des refuges de fraîcheur lors des journées chaudes, et en abritant une multitude d'espèces qui partagent notre ville avec nous.

La Politique de l'arbre représente notre expression de gratitude envers ces géants verts qui nous entourent. Je vous convie chaleureusement à vous joindre à cette initiative louable. Que ce soit en plantant un arbre dans votre jardin, en prenant soin de ceux qui ornent votre propriété, ou en apportant votre soutien à nos initiatives communautaires, chaque geste compte.

Au-delà d'une simple politique municipale, il s'agit d'une histoire rassembleuse pour toute notre communauté. C'est une opportunité pour chacun de nous de contribuer à la santé de notre environnement, à l'embellissement de notre ville, et à un avenir où les arbres demeurent nos précieux alliés. Merci de vous engager dans cette belle aventure à nos côtés.



Josiane K. Pouliot
Coordonnatrice de la
Division environnement



Préface

Au cours des dernières années, les gouvernements du Canada et du Québec ont adopté des orientations stratégiques décisives en matière de verdissement. À cet égard, le gouvernement fédéral a lancé le programme «2 milliards d'arbres», tandis que le gouvernement provincial a instauré le Programme OASIS. Parallèlement, les récentes modifications législatives de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*, exige désormais que chaque administration municipale, y compris celle de Magog, cartographie dans son plan d'urbanisme les zones peu végétalisées, les surfaces imperméabilisées ainsi que les îlots de chaleur. Des solutions visant à minimiser leurs impacts néfastes sur l'environnement et la santé publique doivent également y être intégrées. Ces initiatives incarnent un virage significatif vers la protection de nos environnements urbains à tous les paliers gouvernementaux et sont à l'image d'une demande sociale croissante pour des milieux de vie plus résilients et durables. Pour ces raisons et consciente des enjeux environnementaux actuels et futurs, la Ville de Magog entreprend depuis longtemps des actions visant à conserver et améliorer son patrimoine arboré. Parmi les actions mises en place ou réalisées au fil du temps par la Ville, on retrouve :

- La compensation systématique de chaque arbre public abattu;
- L'application des règlements d'urbanisme sur l'abattage et la plantation;
- L'application de méthodes rigoureuses d'entretien des arbres existants et de lutte à l'agrile du frêne;
- La distribution d'arbres et d'arbustes aux citoyens, dont certains adaptés aux rives;
- Les plantations dans les lieux publics;
- L'identification de corridors de connectivité fauniques;
- L'élaboration d'une stratégie de conservation;
- L'adoption d'un plan d'adaptation aux changements climatiques;
- L'adoption d'une politique environnementale et son plan d'action.

Bien qu'on ait tendance à oublier leur présence, les arbres font partie des infrastructures urbaines d'importance par les services qu'ils nous rendent.



L'Espace Saint-Luc – le projet derrière la Politique

En 2021, les premières étapes ont été entamées pour transformer l'Espace Saint-Luc, un îlot de chaleur d'envergure situé au cœur du quartier des Tisserands, en une oasis de biodiversité et de fraîcheur. Cet ancien site contaminé s'est transformé en un projet porteur de la Ville visant la lutte aux îlots de chaleur, mais également la revitalisation du quartier en redonnant aux citoyens un espace public naturel de proximité. Ce projet a inspiré le conseil municipal à structurer ses actions à travers l'élaboration d'une Politique de l'arbre, destinée à initier des projets concrets de plantation et de valorisation des boisés urbains, tels que celui de l'Espace Saint-Luc.



L'apport des citoyens

Les citoyens ont eu l'occasion de participer au processus d'élaboration de cette Politique par le biais d'un sondage. Au total, 441 répondants ont pris part à la démarche de consultation. Parmi les grands constats, notons :

- 90 % des répondants trouvent qu'il manque d'arbres dans les espaces publics;
- 75 % des répondants sont favorables à un resserrement strict sur l'abattage d'arbres;
- 60 % des répondants trouvent qu'il manque d'arbres dans leur quartier;
- 40 % des répondants trouvent qu'il manque d'arbres sur leur terrain;
- Les principales motivations à la plantation d'arbres sont : l'embellissement du milieu de vie et la réduction des îlots de chaleur;
- Les espaces à prioriser sont: les parcs, les stationnements et en bordure des pistes cyclables et des voies de circulation.

Les lieux publics nommés le plus souvent dans les réponses des citoyens pour de la plantation sont (en ordre) :

- La plage des Cantons;
- La pointe Merry;
- Le stationnement Cabana;
- La rue Sherbrooke;
- Les parcs (parcs de l'Est, des Braves et des Hautes-Sources), les parcs pour enfants et ceux où on retrouve des jeux d'eau;
- Les écoles.



Portée de la Politique

La Politique de l'arbre s'applique plus particulièrement au périmètre urbain de la ville. Parallèlement à cette démarche, la protection des arbres, des forêts et des massifs forestiers sur le reste du territoire sera assurée par une stratégie de conservation actuellement en élaboration et dont certaines actions seront intégrées aux règlements d'urbanisme. Cette décision vise à tenir compte des spécificités propres aux milieux naturels urbanisés (importante densité de population, pression de développement, risque de pollution) et de faciliter la mise en œuvre d'actions adaptées à leur contexte d'application

Magog et ses milieux naturels

Troisième ville en importance de l'Estrie, Magog a évolué au fil des ans pour devenir un pôle économique régional, notamment en raison de ses ressources naturelles et de son secteur récréotouristique lié aux activités de plein air.

Le paysage magogois s'insère dans la mosaïque typique de forêts et de champs de la région. La présence du lac Memphrémagog et la ceinture de montagnes entourant la ville sont des éléments distinctifs et centraux de l'identité de Magog. Depuis les années 1850, la Ville est d'ailleurs une destination prisée pour sa signature paysagère.⁽¹⁾

En plus de ce cadre enchanteur, la Ville a su intégrer harmonieusement de nombreux parcs et espaces verts. Le Marais de la Rivière-aux-Cerises, le parc de la pointe Merry ou encore la plage des Cantons sont d'ailleurs des lieux emblématiques où se rassemblent amis et familles pour prendre un bain de nature.

Les dernières années ont été marquées par l'expansion rapide des zones urbaines en Estrie, mais également par l'intérêt de ses milieux naturels. Magog a non seulement connu une hausse du tourisme⁽²⁾, mais aussi de personnes désireuses de s'y établir⁽³⁾. Parmi les raisons citées par les arrivants, la proximité avec la nature est souvent citée. Toutefois, les défis de densification urbaine et la hausse de la population prévue d'ici 2031 mettent sous pression nos milieux naturels⁽⁴⁾. Cette dynamique suscite une préoccupation croissante des impacts humains sur l'environnement et la qualité de vie des citoyens. Un exercice de planification tenant compte de la conciliation des besoins et du maintien du charme pittoresque de notre municipalité s'impose afin de répondre aux enjeux de croissance régionale.

Magog, une destination prisée pour sa signature paysagère.



Portrait des arbres urbains

Petite histoire des arbres à Magog

L'histoire de la Ville témoigne de sa relation intime avec la forêt. Fondée à la fin du 18^e siècle, elle s'est construite en partie autour de l'industrie des moulins à scie ⁽⁶⁾. Au-delà de la création de nombreux emplois locaux, les arbres étaient essentiels à la construction des habitations et au chauffage durant les rigueurs hivernales.

Dans les années 70, les arbres ont perdu en popularité. Le nouveau modèle résidentiel des banlieues les relègue progressivement au second plan au profit de pelouses bien entretenues. Aujourd'hui, les arbres amorcent un retour en force, reprenant graduellement leur place au cœur des municipalités. Cette réconciliation progressive avec notre patrimoine arboré témoigne d'une volonté collective de ramener la nature dans nos environnements urbains et de réaffirmer leur importance.

L'arbre urbain, au cœur du bien-être des Magogois.es

Les citoyens de Magog tirent de nombreux bénéfices concrets de la présence des arbres en ville. Leur feuillage filtre les polluants dans l'air en plus d'offrir une barrière naturelle contre la chaleur estivale et les vents hivernaux. Leurs racines captent les eaux de pluie et aident ainsi à prévenir les inondations. Ils améliorent la biodiversité urbaine en fournissant un milieu de vie pour plusieurs espèces animales et contribuent à atténuer l'impact des changements climatiques en agissant comme des puits de carbone. Enfin, ils embellissent le milieu de vie des citoyens et l'expérience des visiteurs.




Malheureusement plusieurs menaces pèsent sur les arbres et réduisent leur capacité à remplir leurs fonctions. Notons le développement urbain, l'abattage illégal, le vandalisme, les pratiques d'entretien inappropriées, les maladies, les aléas climatiques extrêmes et les ravageurs.

Pour renforcer leur résilience, une planification à long terme est essentielle et implique d'incorporer des pratiques d'urbanisme durable en préservant les espaces verts et en les intégrant efficacement dans le tissu urbain. La collaboration et la complémentarité entre les intervenants municipaux et la communauté sont cruciales pour une mise en œuvre efficace. Investir dans l'arbre urbain améliorera non seulement le bien-être des Magogois.es, mais contribuera aussi de manière significative à relever les défis environnementaux mondiaux.

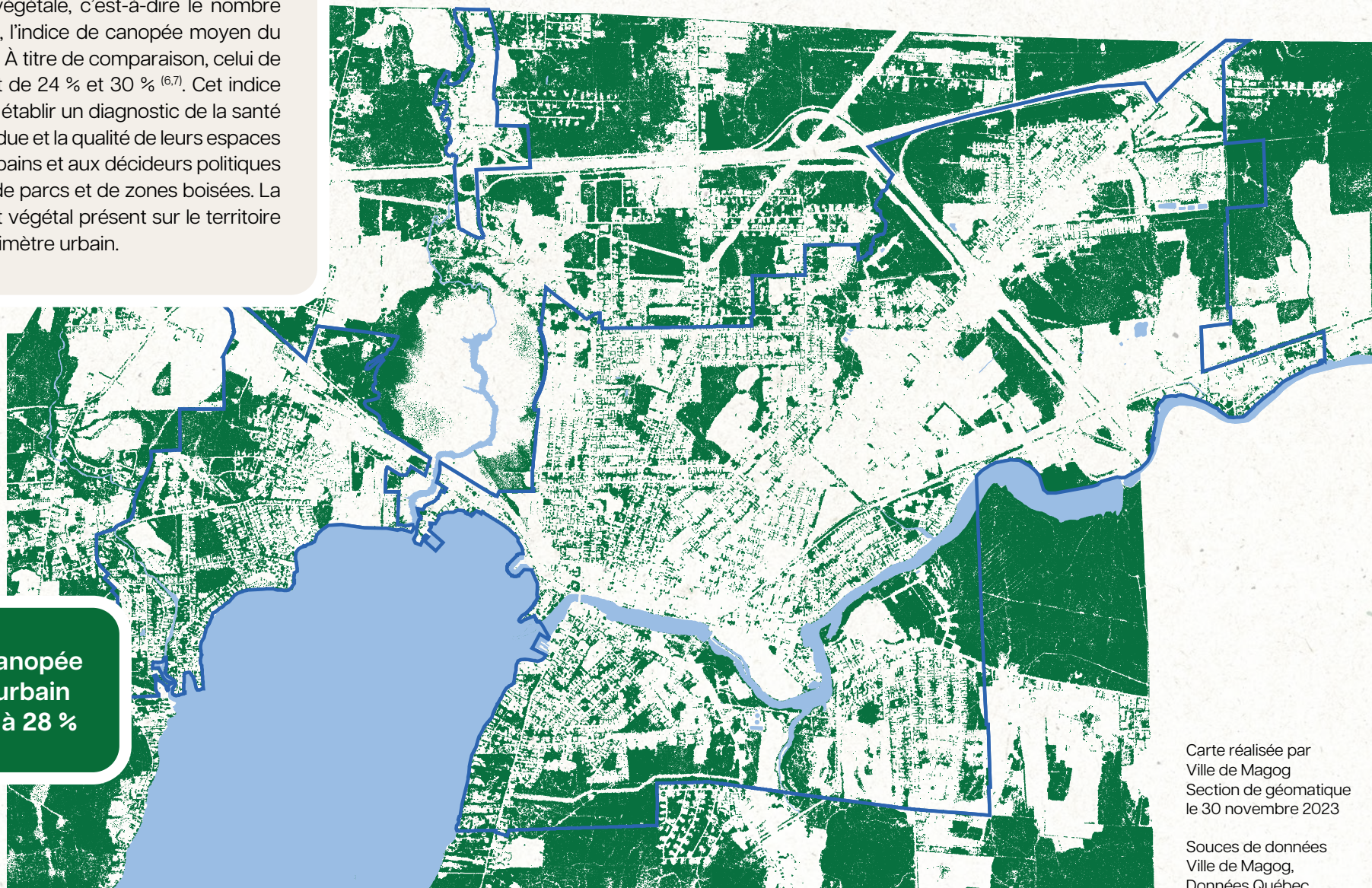


Indice de canopée urbaine

L'indice de canopée mesure la couverture végétale, c'est-à-dire le nombre d'arbres, sur une superficie donnée. En 2023, l'indice de canopée moyen du périmètre urbain de Magog se chiffrait à **28 %**. À titre de comparaison, celui de Montréal et de Rimouski était respectivement de 24 % et 30 % ^(6,7). Cet indice constitue un point de départ intéressant pour établir un diagnostic de la santé environnementale des villes en estimant l'étendue et la qualité de leurs espaces verts. Sa mesure permet aux planificateurs urbains et aux décideurs politiques de mieux suivre les progrès dans la création de parcs et de zones boisées. La carte suivante permet de visualiser le couvert végétal présent sur le territoire de la ville et plus spécifiquement dans son périmètre urbain.

- Légende**
-  Périmètre urbain
 -  Étendue d'eau
 -  Limite de la canopée

En 2023, l'indice de canopée moyen du périmètre urbain de Magog se chiffrait à **28 %**



Carte réalisée par
Ville de Magog
Section de géomatique
le 30 novembre 2023

Souces de données
Ville de Magog,
Données Québec

L'arbre emblème de Magog, le tilleul d'Amérique

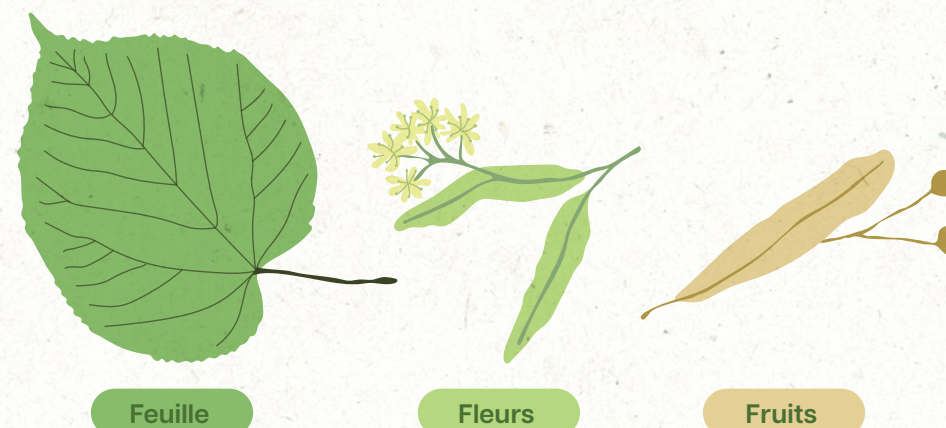
Pourquoi le tilleul ?

Désigner le tilleul d'Amérique, espèce indigène naturellement abondante dans les forêts de Magog, à titre d'arbre emblème témoigne de la volonté de la Ville à ramener la nature en périmètre urbain et à rétablir la continuité entre nos milieux urbains et naturels. En plus de ses qualités ornementales indéniables, son feuillage étendu offre un excellent ombrage pour lutter contre les îlots de chaleur et soutenir la biodiversité. Par sa grande tolérance aux perturbations humaines, le tilleul constitue également un candidat de choix pour assurer l'avenir du couvert forestier en ville. Dans les prochaines années, le tilleul trônera au cœur des nombreux parcs de Magog. ^(8,9)

Usages traditionnels

Anciennement appelé bois blanc ou tillot, le tilleul d'Amérique a joué un rôle crucial au sein de plusieurs communautés autochtones et pour les premiers colons en raison de ses multiples usages. Principalement exploitée pour la qualité de ses fibres textiles, le tilleul possède également une écorce employée dans la confection de sacs, de paniers, de cordes, de matelas et de filets de pêche. ^(8,9)

Les usages du tilleul ne se limitaient pas à ses fibres. En effet, les racines de cet arbre étaient bouillies et utilisées à des fins médicinales pour soigner les brûlures. En hiver, lorsque le fourrage venait à manquer, certains fermiers abattaient l'arbre pour nourrir leur bétail ⁽⁹⁾. En raison de sa texture tendre et absorbant facilement la teinture, le bois était également recherché pour la sculpture et même la confection de prothèses!



Caractéristiques et importance écologique

Pouvant vivre jusqu'à 200 ans, le tilleul d'Amérique mesure, à maturité, entre 20 et 40 mètres. Il se reconnaît facilement par ses grandes feuilles dentées en forme de cœur et à la base asymétrique. La superficie de sa canopée peut atteindre 40 m². À la fin juin, de délicates fleurs jaunâtres et odorantes apparaissent pour graduellement se transformer en petits fruits ronds munis d'un aileron qui les aidera à se disperser au gré des vents automnaux. ^(10,11)

Autant dans les milieux naturels qu'urbain, le tilleul est source de nourriture et d'abri pour plusieurs animaux. Les cerfs de Virginie affectionnent son feuillage, les oiseaux et petits mammifères, ses bourgeons et ses fruits. De plus, les pics et certaines espèces de canards y aménagent leur refuge, car son bois mou est facile à creuser. Le tilleul est aussi un excellent producteur de nectar et est d'ailleurs très apprécié des abeilles mellifères. ^(10,11)

Vision et objectifs

Par l'adoption de sa Politique de l'arbre, Magog vise à cultiver une communauté florissante, où les arbres sont non seulement considérés comme des éléments essentiels de notre environnement et de nos aménagements, mais aussi comme des piliers de son identité. La Ville s'engage à promouvoir la santé, la beauté et la résilience de son territoire en favorisant une gestion durable de son couvert forestier. En plaçant les arbres au cœur de sa stratégie urbaine, la Ville aspire à créer un environnement urbain invitant, tout en contribuant activement à la préservation de la biodiversité et à la lutte contre les changements climatiques. La Politique de l'arbre se veut donc un outil permettant de rendre sa juste place aux arbres dans le paysage urbain de Magog.

C'est par la vision suivante que la Politique de l'arbre prend racine :

« Ensemble, construisons un Magog vert et équitable, où les générations actuelles et futures bénéficieront de la richesse naturelle de notre patrimoine arboré. »

Ambitieuse de nature, la Ville de Magog s'est dotée de 3 objectifs à atteindre d'ici 2030, pour réaliser sa vision dans le périmètre urbain :

1. Viser le zéro perte nette
2. Augmenter l'indice de canopée moyen à 30 % dans l'ensemble du périmètre urbain
3. Diversifier le patrimoine arboré



► *Plantation d'un arbre au parc de la Baie-de-Magog (Pointe Merry). Date estimée entre 1962 et 1964.*

De gauche à droite : Mgr Rock Poitras (Curé de Saint-Jean-Bosco), Ernest Pouliot, Ernest Simard (maire de Magog), individu non-identifié, Paul Henri Hamel, Rolland Dion, Arsène Langlois, Étienne Dussault (notaire), Georges Vaillancourt (député provincial), Léo Dostie (Cité de Magog).

Source : Collection privée de Michel Langlois (Société d'histoire de Magog).

Objectif 1 : Viser le zéro perte nette

Cet objectif se veut un moyen de réduire le nombre d'arbres abattus ou de compenser ceux qui le sont de manière à minimalement conserver le même couvert forestier sur le territoire.

Afin de parvenir à cet objectif, le principe de «éviter - minimiser + compenser» sera mis en application. Ainsi, pour les projets municipaux, la Ville tentera d'éviter d'avoir à couper des arbres ou veillera à réduire au maximum ceux à abattre. Dans ce dernier cas, les arbres abattus seront compensés par la plantation de nouveaux arbres. De la même manière, les citoyens devront démontrer que leur projet évite ou limite au maximum l'abattage d'arbre. À cela s'ajoute l'obligation, selon les projets, de replanter un certain nombre d'arbres et/ou à verser une compensation monétaire.

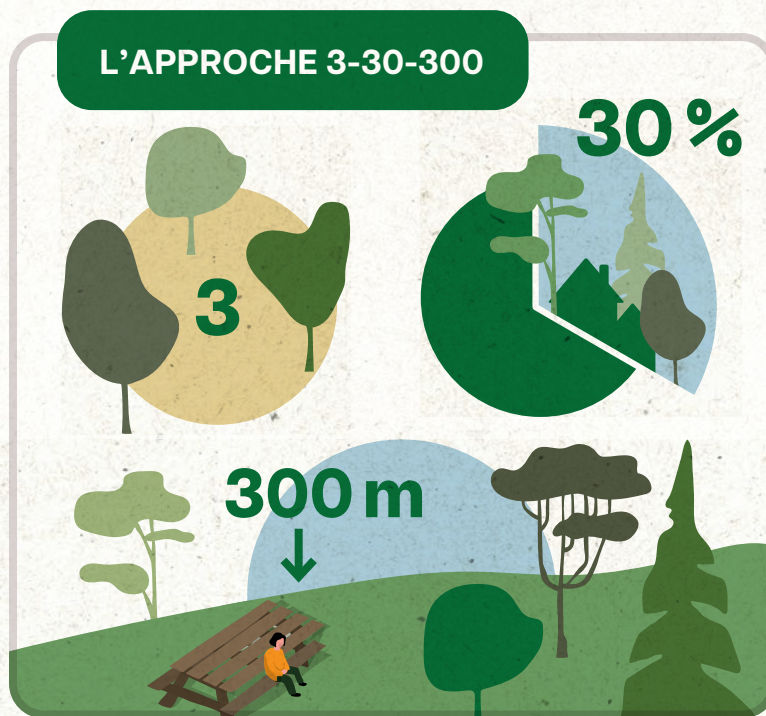


Objectif 2 : Atteindre un indice de canopée moyen de 30% pour l'ensemble du périmètre urbain

Avec cet objectif, la Ville de Magog concrétise son désir d'augmenter la couverture boisée et de prendre des mesures pour ajouter des arbres sur son territoire, au bénéfice des citoyens. Pour y parvenir, différentes actions de plantation seront réalisées au fil des années. Les actions cibleront autant les citoyens que la Ville elle-même, car pour parvenir à l'atteinte des objectifs, un effort collectif doit être déployé.

La Ville s'engage également à travers cet objectif à garantir un accès équitable à un environnement vert. En effet, elle veut s'assurer que même les secteurs très urbanisés ou plus défavorisés bénéficieront de la présence d'arbres et d'aménagements paysagers de qualité. La Ville espère ainsi favoriser la cohésion sociale et améliorer la qualité de vie de l'ensemble de ses citoyens. C'est pourquoi des efforts supplémentaires et une priorité seront donnés aux secteurs ayant moins de couvert forestier.

L'approche 3-30-300 en foresterie urbaine recommande que depuis chez soi, on puisse voir au moins trois arbres, bénéficier d'une couverture boisée d'au moins 30 % dans son secteur, et avoir un parc ou espace vert à moins de 300 mètres de distance. Cette approche, basée sur des recherches récentes sur les bienfaits de la nature sur la santé mentale et physique, encourage la création de secteurs plus verts et accessibles à tous. Elle vise à améliorer le bien-être des populations urbaines tout en réduisant les inégalités d'accès aux espaces verts. Cette approche sera utilisée pour prioriser les actions de plantation.



Objectif 3 : Diversifier le patrimoine arboré

Cet objectif vise à bonifier la diversité d'arbres en ville afin d'améliorer la résilience des milieux urbains. Si une espèce d'arbre est particulièrement sensible à une maladie, à un insecte ravageur, aux changements climatiques ou aux sources de pollution, d'autres peuvent mieux y résister ou s'y acclimater. Chaque arbre possède ses propres caractéristiques génétiques, ce qui le rend plus ou moins apte à survivre dans son environnement. Par exemple, certains arbres sont plus résistants à la chaleur ou aux sols pauvres, alors que d'autres peuvent mieux supporter la sécheresse. Introduire une diversité d'espèces d'arbres, a pour effet d'améliorer le maintien d'un couvert forestier à long terme, même en cas d'émergence de nouvelles menaces ou perturbations.

De nos jours, les experts encouragent également la **diversité fonctionnelle** des arbres. Ceci signifie que certaines espèces sont en quelque sorte des "spécialistes" de services spécifiques comme la filtration de l'air, la création d'ombrage ou d'habitats pour la faune urbaine. En d'autres termes, avoir une variété d'arbres signifie avoir accès à une gamme complète de bienfaits pour la santé, l'environnement et le bien-être des citoyens.

Le cas du frêne illustre parfaitement l'importance de la diversité biologique en milieu urbain. Cet arbre a été largement utilisé dans l'aménagement des espaces verts urbains. Dans les dernières années, un petit coléoptère exotique nommé agrile du frêne a été introduit en Amérique du Nord et a décimé ces arbres. Certaines municipalités se sont alors retrouvées avec un important déficit d'arbres matures sur leur territoire et ont dû mobilisées beaucoup de ressources et d'énergie pour procéder à un abattage massif des frênes et pour leur remplacement par d'autres espèces.

Plan d'action

Pour répondre aux objectifs de la Politique de l'arbre, des actions concrètes seront mises en œuvre, se déclinant en 3 catégories, soit les actions de plantation, d'encadrement réglementaire et de sensibilisation. Ces catégories visent à garantir que la Ville mobilise tous les acteurs essentiels à la réussite de cette politique.

Toutes les démarches d'acquisition de connaissances et de planification ne sont pas explicitement listées comme des actions, mais elles constituent des étapes essentielles à l'atteinte des objectifs de la Politique.

La Ville planifie, entre autres, dresser un portrait des arbres de son périmètre urbain et élaborer un plan de verdissement permettant de cibler les secteurs prioritaires de plantation. Ce plan vient aussi préciser le choix des espèces en fonction des caractéristiques de l'environnement où ils seront plantés (sol, exposition au soleil, disponibilité en eau, espace de croissance pour les racines et le feuillage). Cette façon de faire permet de maximiser les chances de survie des arbres et à s'assurer qu'ils fournissent pleinement les services écologiques dont ils sont capables.

Des indicateurs de suivi de la canopée seront mis en place afin de suivre les progrès réalisés. Enfin, les efforts seront déployés afin que la Politique de l'arbre s'intègre adéquatement dans les opérations et les réflexions de l'organisation municipale et que ses employés en deviennent les ambassadeurs. La Division environnement de la Ville de Magog est chargée du suivi de la présente Politique.

Les actions qui seront énumérées ci-dessous ne présentent pas toutes le même degré de complexité. Certaines peuvent être mise en œuvre rapidement avec peu de ressources et de temps, alors que d'autres exigent des changements importants dans les pratiques de l'organisation.



Volet plantation

ACTIONS	DESCRIPTION	OBJECTIFS VISÉS	ÉCHÉANCIER
Lors d'abattages publics, replanter selon un ratio 1:3 pour les arbres isolés et selon un ratio 1:1 pour les boisés	Lorsque la Ville procédera à l'abattage d'un arbre isolé, elle remplacera ce dernier par 3 nouveaux arbres. S'il n'est pas possible de les planter à proximité de celui qui a été coupé, ils seront plantés ailleurs sur le territoire selon les priorités du plan de verdissement. Dans le cadre de l'abattage d'un boisé, la Ville remplacera les arbres abattus selon un ratio 1 pour 1.	1, 2 et 3	Court terme
Poursuivre, bonifier et diversifier les programmes de distribution d'arbres	Dans le but d'encourager les citoyens à prendre part au verdissement de leur ville, le programme de distribution d'arbres sera poursuivi et bonifié et des démarches seront prises pour offrir d'autres types de programmes aux citoyens.	2 et 3	Court terme
Planter des arbres dans les zones prioritaires du plan de verdissement	La Ville plantera des arbres en suivant les lignes directrices du plan de verdissement.	2 et 3	Court terme
Inclure la plantation d'arbres pour tous projets de construction ou de réfection d'infrastructures municipales	Lorsque la Ville procédera à des travaux de construction ou de réfection d'infrastructures municipales, qu'il s'agisse de rues, de pistes cyclables, de bâtiments ou autres, de la plantation d'arbres devra être prévue au projet.	1, 2 et 3	Court terme
Favoriser une diversité horizontale, verticale et génétique d'arbres	Dans sa planification, la Ville veillera à diversifier les essences à planter, à intégrer différents stades de maturité et à développer la végétalisation au pied des arbres. Une attention sera également portée à proposer une offre diversifiée d'essences dans ses programmes de distribution aux citoyens.	3	Court terme
Soutenir les initiatives communautaires de plantation et de déminéralisation pour plantation	La Ville encouragera les initiatives communautaires de plantation par l'instauration de différents programmes.	1, 2 et 3	Moyen terme

Volet réglementaire

ACTIONS	DESCRIPTION	OBJECTIFS VISÉS	ÉCHÉANCIER
Encadrer le déboisement lors des projets de développement de nouveaux quartiers	L'évaluation des projets des promoteurs sera faite de manière à réduire le déboisement, conserver le plus de couverts forestiers et, lors de travaux d'infrastructures comme la construction d'une rue, limiter le déboisement à ce qui est nécessaire pour les travaux.	1	Court terme
Exiger un nombre minimal d'arbres sur les terrains	Pour un terrain faisant l'objet d'un permis de construction ou de certains certificats d'autorisation, obliger la plantation ou le maintien d'un nombre d'arbres minimal.	1	Court terme
Réduire les distances de dégagement autour des bâtiments (nouveaux et existants)	Les distances de dégagement, qui consistent en l'espace autour d'une construction ou d'un ouvrage où il est permis d'abattre des arbres pour permettre le passage des équipements nécessaire aux travaux, seront réduites au minimum.	1	Court terme
Exiger la plantation ou la conservation d'arbres en bordure de rue pour toutes nouvelles rues construites par un promoteur	À l'instar des obligations que la Ville se donne pour les nouvelles infrastructures, les promoteurs qui procéderont à la construction de nouvelles rues pour la Ville devront se conformer aux mêmes exigences.	1	Court terme
Améliorer le verdissement dans les nouveaux stationnements de grande envergure	Prévoir des mesures obligeant l'implantation d'îlots de verdissement dans les nouveaux stationnements de grande envergure.	1 et 2	Court terme
Exiger des mesures de protection pour les arbres susceptibles d'être endommagés sur un chantier de construction	Mettre en place des obligations de protection des arbres à conserver et susceptibles d'être endommagés pendant des travaux de construction.	1	Court terme
Exiger une compensation au promoteur pour le remplacement des arbres abattus lors de la construction d'une nouvelle infrastructure	Lors de la construction d'une nouvelle infrastructure par un promoteur, ce dernier devra compenser, financièrement ou en replantant, les arbres abattus lors des travaux.	1	Moyen terme
Ajouter des mesures de protection ou de conservation pour les boisés d'intérêt, les peuplements matures ou les arbres remarquables	Effectuer un inventaire de ces boisés, peuplements ou arbres remarquables et modifier la réglementation afin d'ajouter des mesures de protection ou de conservation de ceux-ci.	1	Moyen terme

Volet sensibilisation

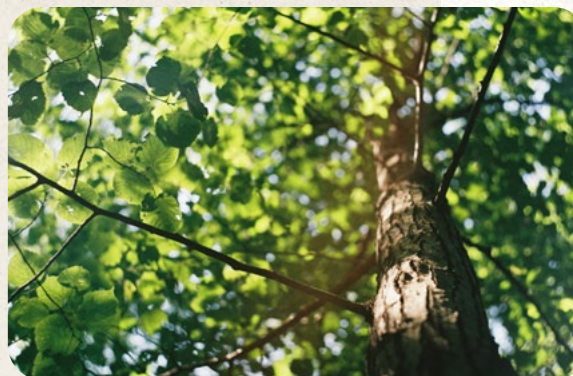
ACTIONS	DESCRIPTION	OBJECTIFS VISÉS	ÉCHÉANCIER
Créer et diffuser un guide citoyen des bonnes pratiques de l'arbre	Rendre public un guide de bonnes pratiques de l'arbre (choix, plantation, entretien, réglementation) facile d'utilisation.	1	Court terme
Réaliser une campagne de communication pour la promotion de la Politique et ce qui l'entoure.	Effectuer la promotion de la Politique de l'arbre.	1	Court terme
Promouvoir la conservation volontaire de boisés	Approcher les propriétaires de boisés afin de leur faire la promotion de la conservation volontaire et des avantages à en retirer.	2 et 3	Court terme
Nommer un arbre emblème pour la Ville	Nommer un arbre emblème et planifier son déploiement dans le plan de verdissement.	2	Fait, court terme
Établir des partenariats avec des organismes locaux	Mettre en place une culture de collaboration avec les organismes locaux et participer à des projets concertés avec eux.	2 et 3	Moyen terme
Créer et diffuser des outils adaptés aux besoins des différentes divisions	Faciliter le travail des différentes directions et divisions de la Ville quant aux nouvelles pratiques arboricoles.	1	Moyen terme
Élaborer un guide destiné aux promoteurs sur les exigences et les bonnes pratiques en matière d'arbres urbains dans leurs projets de construction	Élaborer un outil de référence pour les promoteurs expliquant les exigences et les bonnes pratiques de la Ville quant aux activités d'abattage, d'entretien et de plantation alignée avec la réglementation en vigueur.	1	Moyen terme
Développer une programmation et des activités de sensibilisation sur le thème des arbres et leurs bienfaits	Diffuser les connaissances à la population de différentes manières afin de la sensibiliser à l'importance des arbres et ainsi modifier les comportements.	1	Moyen terme

Conclusion

Cette Politique réitère l'engagement de la Ville de Magog à entreprendre des actions concrètes pour l'environnement. Elle met en lumière les bienfaits et les menaces qui pèsent sur les arbres urbains et souligne les objectifs que veut concrétiser la Ville pour son patrimoine arboré, soit de viser le zéro perte nette, augmenter l'indice de canopée moyen du périmètre urbain à 30 % et diversifier les espèces d'arbres sur le territoire. Des actions de plantation, d'encadrement réglementaire et d'information et de sensibilisation complètent les mesures à prendre pour redonner la place aux arbres urbains au sein de notre communauté et ainsi contribuer à la lutte et l'adaptation aux changements climatiques.

Comité de travail

- **Nathalie Pelletier** – Mairesse
- **Jean-François Rompré** – Conseiller municipal du district 7
- **Benjamin Désourdy** – Directeur, Direction des travaux publics
- **Benjamin Roy** – Coordonnateur Parcs et Espaces verts, Direction de la culture, des sports et de la vie communautaire
- **Carla Valencia Galván** – Coordonnatrice Ingénierie, Direction de l'environnement et des infrastructures municipales
- **Josiane K. Pouliot** – Coordonnatrice Environnement, Direction de l'environnement et des infrastructures municipales
- **Marie-Laurence Gagnier** – Chef de division, Direction des communications, des technologies et du service aux citoyens
- **Médhavi Dussault** – Gestionnaire, Direction de l'environnement et des infrastructures municipales
- **Mélissa Charbonneau** – Directrice, Direction de la planification et développement du territoire
- **Virginie Le Pape** – Technicienne en environnement, Direction de l'environnement et des infrastructures municipales



Tilleul d'Amérique

Références

- (1) Société d'histoire de Magog. (sans date). Histoire de Magog en bref. <https://www.histoiremagog.com/histoire-de-magog-en-bref/>
- (2) Tourisme Cantons de l'Est. (2023, 19 octobre). Bilan de l'été 2023 dans les Cantons-de-l'Est: Une bonne saison touristique malgré tout, influencée par les aléas de la météo. <https://www.cantonsdelest.com/presse/communiques/1486/bilan-de-l-ete-2023-dans-les-cantons-de-l-est-une-bonne-saison-touristique-malgre-tout-influencee-par-les-aleas-de-la-meteo#:~:text=Les%20Cantons-%2Dde%2DI%27Est%20occupent%20le%20quatri%C3%A8me%20rang,plus%20de%20900M%24%20par%20ann%C3%A9e.>
- (3) Statistique Canada. (2022, 16 décembre). Série « Perspective géographique », Recensement de la population de 2021, Magog, Ville. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/as-sa/fogs-spg/Page.cfm?lang=F&topic=1&dguid=2021A00052445072>
- (4) Statistique Canada. (2023, 1 février). Profil du recensement, Recensement de la population de 2021. Memphrémagog, Municipalité régionale de comté (MRC). <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&SearchText=Memphremagog&DGUIDlist=2021A00032445&GENDERlist=1&STATISTIClist=1&HEADERlist=0>
- (5) Ville de Magog. (sans date). Informations générales - l'histoire de la Ville de Magog - Faits saillants. <https://www.ville.magog.qc.ca/ville-de-magog/informations-generales/>
- (6) Ville de Montréal. (2022, 30 septembre). La Ville de Montréal dévoile son bilan du programme de la forêt urbaine pour l'année 2021. https://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=5798,42657625&_dad=portal&_schema=PORTAL&id=34635#:~:text=Dans%20ce%20contexte%2C%20la%20Ville,6%20km%2%20suppl%C3%A9mentaires%20de%20canop%C3%A9e.
- (7) Radio-Canada. (2022, 2 décembre). Plus d'arbres pour éviter les îlots de chaleur à Rimouski ? <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1936538/arbres-coupes-permis-ville-rimouski-consultation-politique-chaleur>
- (8) Ministère américain de l'agriculture (USDA). (2001, 17 janvier). Plant Guide - Basswood. https://plants.usda.gov/DocumentLibrary/plantguide/pdf/pg_tiamh.pdf
- (9) Asselin, A., Cayouette, J. & J. Mathieu. (2014 & 2015). Curieuses histoires des plantes du Canada - Tomes 1 & 2, les éditions du Septentrion.
- (10) Frère Marie-Victorin, Rouleau E., Brouillet L. (2002). Flore Laurentienne, 3ème édition, ed. Gaëtan Morin, 1112p.
- (11) Espace pour la vie. (sans date). Carnet horticole et botanique - Tilleul d'Amérique. <https://espacepourlavie.ca/carnet-horticole/tilleul-damerique#:~:text=Le%20tilleul%20d%27Am%C3%A9rique%20produit,avec%20la%20chute%20des%20feuilles>